



Société d'apiculture
du Jorat

Hermenches, le 5 novembre 2018

CONVOCATION

Chères et chers collègues,

L'Assemblée Générale annuelle a été fixée au :

Vendredi 23 novembre 2018 à 20h

Restaurant de la poste, salle de L'Estrée, Rue Bourg Dessous 5, 1088 Ropraz.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par le Président, feuille de présence.
2. Approbation du Procès-verbal de l'AG du 24.11.2017
3. Admissions – démissions.
4. Rapports :
 - a) du Président
 - b) du caissier
 - c) des vérificateurs des comptes
 - d) du contrôleur du miel.
5. Comptoir
6. Parole au Conseiller apicole
7. Rapports des AG FVA et SAR 2018, nominations des délégués 2019.
8. Elections : d'un vérificateur-suppléant des comptes
9. Visites des ruchers et activités 2019
10. Achats collectifs sirop et bocaux
11. Divers et propositions individuelles

A l'issue de l'assemblée, dégustation de miels

(si vous avez des miels à nous faire découvrir, n'hésitez pas à nous les amener)

Les cotisations 2019 doivent impérativement être **payées avant le 15 décembre 2018.** Jusqu'à 10 ruches Fr. 70.-, de 11 à 30 ruches Fr. 74.- et ainsi de suite Fr. 4.- de supplément par tranche de 20 ruches. Membres amis Fr. 15.-. Vous pouvez régler vos cotisations directement au caissier lors de l'Assemblée Générale. N'oubliez pas que les paiements à la poste engendrent de gros frais pour notre société. Nous vous remercions vivement de faire figurer le justificatif de votre versement, soit le nombre de colonies, sous « motif versement » afin de faciliter le travail de notre caissier.

En espérant vivement vous rencontrer nombreux le 23 novembre, nous vous prions d'accepter,
Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Pour le comité, la secrétaire
Stéphanie Dutoit

Annexes : PV AG 2017 et 1 bulletin de versement

